



**UNIVERSITE DE CORSE-PASCAL PAOLI**  
**ECOLE DOCTORALE ENVIRONNEMENT ET SOCIETE**  
**UMR CNRS 6134 SPE**



**Thèse présentée pour l'obtention du grade de**  
**DOCTEUR EN DROIT**  
**Mention : Droit public**

**Soutenue publiquement par**

**WAJDI DAAGI**

le 08 décembre 2012

---

**L'encadrement juridique de la production et de la distribution de l'eau :**  
**l'exemple de la Corse**

---

**Directeurs :**

Mr. Jean-François Poli, Dr-HDR, Université de Corse  
Mr. Antoine Orsini, Dr-HDR, Université de Corse

**Rapporteurs :**

Mr. Jean-Marie Pontier, Pr, Université Paul Cézane Aix-Marseille III  
Mr Eric Gasparini, Pr, Université Paul Cézane Aix-Marseille III

**Jury**

Mr Jean-Marie Pontier, Professeur, Université Paul Cézane Aix-Marseille III  
Mr Eric Gasparini, Professeur, Université Paul Cézane Aix-Marseille III  
Mr Jean-François Poli, Dr-HDR, Université de Corse  
Mr Antoine Orsini, Dr-HDR, Université de Corse

## Résumé en français

L'eau est au même titre que l'air un élément essentiel à la vie. Elle est une ressource nécessaire qui connaît des usages multiples ; de ce fait elle devient alors une source de conflits d'intérêts aussi bien qualitatifs que quantitatifs.

Une question se pose, se dirige-t-on vers une « guerre de l'eau » ? Cette problématique mondiale est particulièrement visible dans certaines régions de la méditerranée occidentale frappées par les aléas climatiques comme la Corse. De ce fait, il paraît intéressant d'y étudier l'application nationale du régime juridique de la gestion de cette ressource. Cette idée de gérer et préserver la ressource "eau", "patrimoine collectif de la nation", à travers une approche à la fois équilibrée et territorialisée a émergé progressivement au plan national avec les lois de 1964, 1992 puis de 2006, évolution déjà confirmée au niveau européen par la directive cadre en date du 23 octobre 2000 "pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau".

L'or bleu devient rare, donc cher, à ce titre une utilisation plus rationnelle est indispensable afin de répondre aux exigences du développement durable. Adhérer à ce principe c'est respecter la loi de 1992 qui érige dans son article 1<sup>er</sup> l'eau au rang de patrimoine. En effet on parle à la foi d'héritage des générations passées mais aussi d'exigence de respect pour les générations présentes et futures. Notre étude s'inscrit donc dans une prospective établie par une mutation : le passage d'une appropriation privée à une appropriation publique de l'eau, la tradition contre la modernité.

## English abstract

Water is just as air essential for life. It is a necessary resource that knows multiple uses, thus it becomes a source of conflict of interest both qualitative and quantitative.

A question arises, moves does it to a "water war"? This global problem is particularly visible in parts of the western Mediterranean hit by climatic events such as Corsica.

Therefore, it seems interesting to study the application of national legal regime for the management of this resource. This idea of managing and preserving the resource "water", "collective heritage of the nation", through a balanced approach to both territorially and gradually emerged nationally with the french laws of 1964, 1992 and 2006, changes already confirmed at European level in the Framework Directive dated 23 October 2000 "for a Community policy in the field of water. *Blue gold* is rare, so expensive, as such a more rational use is essential to meet the requirements of sustainable development.

Adhere to this principle is to respect the 1992 Act which establishes in its Article 1 water to the level of wealth. Indeed talking to the faith heritage of past generations but also demand respect for present and future generations. Our study is therefore part of a prospective issued by a mutation: the transition from private ownership to public ownership of water, the tradition against modernity.